



Le bulletin des syndiqués CGT numéro 0

Dès le

5 décembre 2019

construisons
ensemble

l'action et la grève
dont nous avons besoin
pour GAGNER !!!

Retraite
imposons
d'autres
choix

SERVICES PUBLICS SALAIRES
TRAVAIL FAMILIALE
PROTECTION SOCIALE
CAPITAL

**NOTRE DELEGUEE
MANDATEE AU
CONGRES DE LA
FEDERATION DES
SERVICES PUBLICS
A MONTPELLIER**



KISS SAVANNATHONE

Secrétaire à l'organisation

Mandaté CHCST
suppléante

1er congrès FEDERAL

AGE : 36 ans

AGENT ADMINISTRATIF

Cessions de dévoyer la laïcité

La banalisation des idées, comportements et attitudes racistes dans notre quotidien est une réalité.

Récemment, la tentative d'instrumentalisation des questions liées à l'immigration par Emmanuel Macron, qui a voulu un débat sans vote au parlement, a **exalté une parole raciste et xénophobe, décomplexée et assumée** par une partie de la classe politique et même de certains médias.

L'ampleur du mal dépasse le seul vote d'extrême droite, pourtant déjà très inquiétant. Ces idées d'exclusion et de repli traversent, plus ou moins, tous les groupes sociaux, tous les collectifs de travail, toutes les communautés. Elles font surface souvent de façon insidieuse.

La CGT a décidé de s'attaquer à ce qui gangrène les relations entre les salariés au travail et de traquer toutes ces petites choses qui y font le lit du « **racisme ordinaire** ». La laïcité n'a pas pour objectif de restreindre les libertés, mais au contraire de les garantir.

La CGT est très attachée aux libertés, individuelles, de conscience, d'expression ou syndicales. Nous ne devons pas renoncer à faire vivre les principes laïques, ni les appliquer à géométrie variable, selon les situations. La laïcité est liée aux valeurs de la République :

- **la laïcité permet la liberté de conscience**, la liberté de croire ou de ne pas croire et la liberté d'expression de ses choix (religieux, philosophiques, politiques...);
- **la laïcité assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi**, notamment dans l'accès et l'usage des services publics quel que soit le choix des personnes ;
- **la laïcité favorise la vie en commun**, la fraternité dans la société entre des personnes aux choix différents.

Extrait du Communiqué CGT Montreuil



*La tolérance est une vertu
qui rend la paix possible.
Kofi Annan*

La CGT 22 rue de la République 93700 Drancy
<mailto:cgt.drancy@gmail.com>



Montreuil, le 10 octobre 2019

Adresse du CNF

Le Comité national de la Fédération CGT des Services publics réaffirme son exigence du retrait du projet de réforme Macron-Delevoye qui entend mettre en place un « système universel de retraites par points » avec des « droits » calculés sur l'ensemble de la carrière, dont le premier acte sera le démantèlement des régimes particuliers à commencer par la CNRACL et l'IRCANTEC.

À la suite du mouvement de grève du 13 septembre à la RATP rassemblant plus de 90% du personnel, l'intersyndicale a décidé d'appeler à une « grève illimitée » pour la défense du régime de retraite de la RATP à compter du 5 décembre si le gouvernement devait maintenir son projet à cette date.

D'ores et déjà, la date du 5 décembre rassemble de nombreuses structures sur le plan interprofessionnel et intersyndical et s'affirme comme une perspective majeure dans le combat à mener pour défendre nos retraites et faire reculer le gouvernement.

Les débats du CNF ont largement pointé les limites des journées d'action isolées qui ne correspondent plus aux attentes des militants et des agents, et sur la nécessité d'œuvrer au « tous ensemble », à la même date, sur des revendications communes. La défense de notre système de retraite, condition préalable à son amélioration représente ce cadre de convergence. Bien entendu cela n'enlève rien à la nécessité de poursuivre notre engagement pour analyser la loi Fonction publique et mobiliser les agents pour en combattre la mise en œuvre, en exiger l'abrogation, défendre pied à pied notre droit de grève. Comme l'ont montré nos débats, le démantèlement du statut et la liquidation de la CNRACL sont les deux faces d'une même médaille.

Compte tenu de ces éléments, le CNF appelle toutes les instances de la Fédération à s'engager dans la mise en débat de la construction de la grève à compter du 5 décembre.

Il appelle d'ores et déjà tous les syndicats à construire dès maintenant le plan de travail nécessaire pour que le plus grand nombre d'agents, non-titulaires, contractuels, salariés des entreprises publiques et privées de notre champ syndical puisse se saisir de toute l'importance de cet objectif, dont nous souhaitons vivement qu'il puisse prendre dès que possible une dimension unitaire interprofessionnelle.

Débattre et construire la perspective de la grève et son éventuelle reconduction, la grève pour bloquer l'économie, la grève pour gagner, cela implique de mettre en discussion cette date dans les commissions exécutives de nos syndicats, dans les réunions des CSD, dans les heures d'information syndicale.

Le CNF invite les syndicats de la Fédération, par l'intermédiaire de leurs CSD à transmettre leurs plans de travail, leurs tracts, à faire circuler largement l'information sur la préparation du 5 décembre.

Le congrès fédéral qui se tiendra à Montpellier du 18 au 22 novembre constituera un point d'étape essentiel dans cette mobilisation.



SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES
ET AGENTS PUBLICS DE DRANCY

22 rue de la République

93700 Drancy

cgt.drancy@gmail.com

Drancy, le 14 octobre 2019

Lettre ouverte à Madame le Maire de Drancy.

Objet : Prime exceptionnelle 2020

Madame le Maire,

Comme vous le savez, il a été proposé des négociations afin de répondre à la perte du pouvoir d'achat des agents en 2018/2019.

Vous avez fait instituer, un régime indemnitaire dit « RIFSEEP » comportant une part variable pour l'ensemble du personnel dite CIA supplémentaire part 3. Cette nouvelle délibération a anéanti la ligne décisionnaire permettant un maintien du pouvoir d'achat par une augmentation de la ligne budgétaire impactée de 2 % tous les ans. La proposition faite par la CGT, retenue en 2005, et effacée par le conseil municipal en 2016, a eu pour conséquences, durant 4 années, pour les agents de bloquer leur pouvoir d'achat.

Nous vous demandons donc une revalorisation de 1000 euros pour la catégorie C, 900 euros pour la catégorie B et 600 euros pour la catégorie A pour la dite « *prime de Février 2020* » et l'attribution d'une prime exceptionnelle pour les agents de droits privés tels que, les apprentis. Cette somme peut entrer en droit dans le CIA incluant une part dite « *Prime d'intéressement à la performance collective des services* ». Ainsi tous les agents bénéficieraient d'une reconnaissance du travail individuel et collectif. (*Décrets 2012-624 et 625 du 3 mai 2012*)

Conscient que vous saurez faire vivre le dialogue social à Drancy et acter par un geste concret vos derniers remerciements aux agents communaux.

Pour rappel en 2018-2019, vous avez refusé cette demande alors que le budget de fonctionnement 2018 affichait un excédant de 8 millions d'€uros validé par décision du conseil municipal au compte administratif du 13 juin 2019.

Lors de notre dernière rencontre, votre souhait d'étudier et modifier la délibération du RIVSEEP (CIA), en accord avec notre proposition de tenir compte d'une évolution annuelle de sa ligne budgétaire, nous semblait une initiative positive;

Dans l'attente de cet effort financier exceptionnel pour le pouvoir d'achat,

Nous restons ouverts au dialogue et à la négociation, dans l'intérêt des agents et pour un meilleur service rendu aux habitants de Drancy.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, nos plus sincères salutations.

La CGT Territoriaux de Drancy



RDV CGT AVEC LE SERVICE DRH

8 octobre 2019

« Constat d'un manque d'objectifs et d'actions »

Étaient présents pour l'administration : Le Directeur des ressources humaines, la directrice du pôle Santé

Étaient présents pour la CGT et le personnel de la Ville de Drancy et son CCAS : Valérie, Philippe, Henri,

Détachement syndical et souci d'application. La CGT, au vu du décès de Arnaud Méllaerts, a établi une réorganisation de son Bureau exécutif, en nommant un nouveau secrétaire général CGT, (Henri) une nouvelle secrétaire à l'organisation (Kiss). La CGT demande pour son fonctionnement l'application du protocole d'accord cadre CSFPT (niveau national de concertation employeur / syndicat) et / ou celui de base validé en comité technique et que madame le maire refuse sans argumentation .

En brisant le droit syndical, c'est aux agents que l'employeur s'attaque.

Madame le maire en raison du vote négatif des « syndicats » FO et UNSA (Comité technique 10 votes pour (municipalité + CGT + CFDT) et 2 votes contre) à l'accès à une page intranet des syndicats (obligatoire et appliqué avant les élections des syndicats).

DEUX SYNDICATS REFUSENT DE COMMUNIQUER (aucun tract (pas un seul tract diffusé aux agents) par FO ou UNSA depuis les élections du 6 décembre 2018). CELA NE PEUT BLOQUER VOS DROITS A INFORMATION DES SYNDICATS. NOUS DEMANDONS L'OUVERTURE DES SITES INTRANET ET EMAIL ET SI FO ET UNSA REFUSENT DE TRAVAILLER, CELA NE PEUT INTERDIRE LES AUTRES SYNDICATS DE FAIRE POUR INFORMER LES AGENTS DE DRANCY. La CGT a rappelé, les obligations d'indépendances et d'information qui permettent les reconnaissances des syndicats, tous les critères doivent être actifs.

Sur les alertes CHSCT : CMS, enfance entretien, DRH, Parc, conservatoire, médiathèque, crèche... La CGT a insisté pour que des lieux de paroles et d'écoutes existent, notamment un accès sans passage à la DRH pour la consultation d'un psy du travail et une analyse sur la qualité de vie au travail à Drancy par un psy du travail. La situation décrite par la CGT est bien anormale à contrario des dires sur la pénibilité du Président de la République. « *Moi j'adore pas le mot de pénibilité, parce que ça donne le sentiment que le travail serait pénible* »

Sur la prime CIA supplémentaire (prime non transparente de février basée sur l'évaluation (CREP)) La CGT demande si il faut réitérer notre demande par lettre ouverte suite à la promesse de madame le maire de revoir la délibération (+2 % par an de l'enveloppe RIVSEEP (ensemble des primes)) et notre demande d'appliquer 1000 € de bonus pour les catégorie C, 900 € pour les B et 600 pour les A. De plus **la CGT demande l'application de la Prime indemnité langue étrangère** (pour une facilité de fonctionnement du service) (10 € mensuel). Afin de rendre le CIA individuel et collectif et de ne pas avoir des agents sans prime, **la Cgt demande aussi d'inclure dans le CIA supplémentaire la Prime d'intéressement à la performance collectives des services ceci en lien au CREP...**

La CADA (droit d'accès aux documents administratifs) sollicité par le syndicat a donné raison à la CGT, nous demandons donc suite à cette décision la suite des documents sur les assermentations données par les juges.

Sur les Heures d'information syndicale : La CGT ne comprend pas que des chefs de service désignent seuls qui a le pouvoir d'assister aux heures d'information syndicale, celui ci ayant ensuite la tâche selon ces responsables de « raconter aux autres la réunion ???? ». Les agents ont des droits individuels, ils ont droit individuellement aux échanges avec les syndicats. Ils remplissent les formulaires et appliquent le règlement intérieur. Nous demandons que cela le soit aussi pour tous les responsables. Le DRH nous informe que la réponse de la maire est en signature.

Que se passe t il, que s'est il passé à la crèche la Farandole ? La Cgt avait alerté des problématiques sur la crèche Farandole il y a plus de dix ans, puis sur la crèche privée du quartier Résistance. La CGT ne comprend pas la non

transparence sur une situation qui a dégradé la santé des agents. Elle demande une procédure claire pour tous les agents confrontés à l'enfance et la petite enfance.

Sur la lettre ouverte du Noël des enfants : La CGT demande une explication sur les fonds publics dont le Maire est responsable au CASC par sa subvention et son suivi. Que se passe t il avec les élus FO et UNSA majoritaires dans la direction pour l'application de la loi 83-634 article 9

Application des passages et avis préalable à la CAP : La DRH soutient que l'application de la loi de transformation de la fonction publique est d'août 2019. La CGT soutient que oui mais pour les mutations ou les affectations, la loi n'est applicable qu'au 1 janvier 2020. Elle insiste pour que la loi soit appliquée suite à ces demandes.

Situation des reconnaissances de l'imputabilité dites CITIS (nouvelle appellation des maladies pro et accidents de service) Les procédures sont mal connues et ont été simplifiées. La CGT rappelle que l'administration avait avancé, sans désaccord de la municipalité que les imputabilités étaient toujours reconnues. Ce n'est pas le cas constaté des dossiers CGT reçus.

La CGT exprime sa question sur l'utilité des réunions DRH, vu que rien ne bouge, ou alors a une vitesse hyper lente. L'administration note notre dernier tract sur l'évaluation de la municipalité. Nous affirmons notre demande d'une rencontre par année avec madame le Maire minimum avec la CGT et d'une rencontre minimum par an avec toutes les organisations réunies ensemble. **La CGT décide donc de publier le contenu des rencontres DRH pour faire avancer les choses**

La CGT réaffirme le besoin de dialogue social suite à l'enracinement des négociations et du dialogue social au plus près des travailleurs par la nouvelle loi de transformation de la fonction publique (août 2019)

La CGT alerte sur le questionnaire du défenseur des droits et les Discriminations au travail et d'une démarche CGT au CSFPT (dialogue social (employeur/ syndicats) national des trois fonctions publiques).

Un nouveau RDV est pris au 12 novembre 2019

Fin de réunion à 12 h 30



[Cliquez ici](#)

La CGT fonctionnaires territoriaux et agents publics

22 rue de la République 93700 Drancy

<http://radiocgtdrancy.hautetfort.com/> ou <http://cgtdrancy.playtheradio.com/>

La RADIO WEB CGT

<http://cgtmairiedrancy.hautetfort.com/>

Le Blog

<http://mairiedrancy.reference-syndicale.fr>

Le site officiel

Le comité technique, organe de dialogue social du personnel de la Ville de Drancy a validé, le mercredi 26 juin 2019, le projet « rayonnement départemental » dont les habitants de Drancy et le personnel ont pu lire le « LIBRE OPINION » de la majorité dans le journal Drancy Média n° 392.

Nous demandons publication au personnel et aux habitants dans les mêmes conditions avec cette introduction explicative.

DROIT DE REPONSE

RECONNAISSANCE POUR NOTRE CONSERVATOIRE MUNICIPAL II

Au vu des débats lors du comité technique et du procès verbal du président (PV), la CGT invoque son besoin de droit de réponse aux écrits des élus de la Majorité municipale.

Le syndicat CGT s'est abstenu sur le projet en demandant copies des prétendues concertations préalables (PV) avec les agents, parents d'élèves, du conservatoire de musique, de danse et de théâtre.

La CGT n'a toujours pas d'élément au 21 octobre 2019 (4 mois).

Elle considère que la soit disant « diagnostic partagé » est fictif pour ne pas dire: Nul et non à venu.

Le syndicat a pointé que cela fait plus de 10 ans qu'il existe un projet qui devient une « arlésienne ». Les conditions de travail, depuis longtemps, ne sont pas dignes d'une ville de 72 000 habitants.

La CGT s'inquiète donc du présent et de l'avenir.

Mais encore, la reconnaissance des professeurs et assistants territoriaux d'enseignement artistique se fait principalement dans la carrière (promotions), dans la titularisation ou CDIisation des postes.

Cette précarité existante, ce manque de reconnaissance n'est pas positive pour faire évoluer ce projet.

Enfin, l'article finit par « *L'obtention de ce label sera une première pour Drancy* » mais ne fait aucunement état de l'agrément qui a été perdu en 2006 a contrario du « *qui vient couronner des années de soutien à notre conservatoire* » et de la demande d'explications au lieu de « *promesses* » encore et toujours vécues lors de la séance plénière de dialogue social et à la lecture de cet article.

« *La culture, c'est la lecture et la connaissance du passé* ».Valérie Giscard d'Estaing



TOUS ENSEMBLE À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE

**Retraites : stoppons le projet de régression sociale !
Non au système universel par points !
Oui à un vrai droit à la retraite !**

La Fédération CGT des Services publics réaffirme son exigence du retrait du projet de réforme qui entend mettre en place un « système universel de retraites par points » avec des « droits » calculés sur l'ensemble de la carrière, dont le premier acte sera le démantèlement des régimes particuliers à commencer par la CNRACL et l'IRCANTEC.

D'ores et déjà, la date du 5 décembre rassemble de nombreuses structures sur le plan interprofessionnel et intersyndical (CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNEF ; et aussi l'UNSA dans plusieurs secteurs professionnels). Elle s'affirme comme une perspective majeure dans le combat à mener pour défendre nos retraites et faire reculer le gouvernement. Les appels à la grève à compter du 5 décembre sont plus nombreux chaque semaine. La CGT Services publics a pour sa part déposé un préavis de grève couvrant la période du 5 décembre 2019 au 5 janvier 2020.

Le système par points de Macron est injuste

Il est destiné à faire des économies sur le dos des salariés, malgré ce que martèle le gouvernement, en accélérant la baisse de leur pension, et en reculant l'âge d'accès à une retraite pleine et entière, avec un âge réel de la retraite à 64 ans voire 65 ans. Le retraité partant à l'âge légal de 62 ans même avec une carrière complète n'aura pas les moyens de vivre dignement sa retraite. Le libre choix dans ces conditions est un leurre.

C'est la fin de notre système de retraite calculé en trimestres et des mécanismes de solidarité. Aujourd'hui, 93 % des 16 millions de retraités bénéficient d'au moins un dispositif de solidarité ! Avec les points, les pensions vont chuter : en lieu et place des 25 meilleures années (secteur privé) ou des 6 derniers mois (Fonction publique) actuellement, les pensions vont être calculées sur toute la carrière, les mauvaises années vont être comptabilisées (les plus petits salaires de la carrière, le temps partiel subi, les périodes de chômage ou de précarité...).

Nous serons tous perdants ! Double peine pour les femmes, les malades ou invalides, les jeunes précaires ou les privés d'emploi !

La réforme supprime les 42 régimes de bases et complémentaires existants, qui prennent en compte toutes les spécificités professionnelles et gommant une partie des inégalités ou les contraintes particulières des différents métiers. C'est l'ensemble des dispositifs de départs anticipés (carrières longues, catégorie active, insalubrité, handicap, amiante...) qui seront beaucoup moins favorables.

**PAS TOUCHE
À NOS CAISSES
DE RETRAITE**

**LA RETRAITE PAR POINTS,
NI POUR MOI,
NI POUR MES ENFANTS !**

fédération des services publics
la cgt
cgtservicespublics.fr

Un système par points au service de la finance au détriment des retraités

Ce système de retraite s'inscrit dans un projet de société construit sur le modèle libéral : il met en place un mécanisme purement gestionnaire et comptable de la retraite. Les points acquis pendant la vie professionnelle ne garantiront pas un niveau de pension suffisant.

La valeur du point au moment de la retraite sera en effet tributaire de la conjoncture économique, de l'équilibre budgétaire, de l'espérance de vie par génération.

Reprenant une stratégie classique, le gouvernement et le patronat tentent de diviser les salariés pour faire passer leur projet de réforme. Ils présentent cette réforme des retraites comme juste et redistributive ! Elle vise en réalité à organiser le « partage de la pénurie », l'éclatement des statuts, des conventions collectives et à dissimuler le contenu régressif pour tous les salariés.

Celles et ceux qui luttent ont raison !

Jeunes pour le climat, sapeurs-pompiers, cheminots, personnels de l'aide à la personne, gilets jaunes, etc, nous condamnons la répression, seule réponse aujourd'hui du gouvernement qui refuse la négociation sur les revendications.

**LA MOBILISATION EST LE REMPART
A CETTE REGRESSION,
TOUS ENSEMBLE LE 5 DECEMBRE
DANS LA RUE POUR LUI FAIRE ECHEC !**

Pour la CGT, il faut au contraire préserver et améliorer notre modèle social. Pour gagner de meilleures retraites, il faut augmenter les financements assis sur les cotisations sociales, part de notre salaire socialisé.

- Exigeons ensemble des droits garantissant dans tous les secteurs professionnels la possibilité d'un départ dès 60 ans
- Exigeons la suppression des exonérations de cotisations sociales (dont la transformation du CICE en exonérations) pour dégager 20 milliards d'euros supplémentaires annuels pour le financement des retraites
- Exigeons l'égalité salariale entre les femmes et les hommes c'est 6,5 milliards d'euros dans l'immédiat pour les retraites.
- Exigeons une pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC revendiqué par la CGT soit 1800 euros brut

- Exigeons la ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités
- Exigeons la reconnaissance de la pénibilité au travail, cette dernière ne devant pas être une fatalité. L'aménagement des fins de carrières avec un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous
- Exigeons la prise en compte pour les jeunes des années d'études, de formation, d'apprentissage et de recherche du 1^{er} emploi.

La CNRACL : notre régime de retraite !

L'originalité de la CNRACL est d'être un des rares régimes dont le conseil d'administration comporte des représentants des employeurs et des agents élus. Nous les élisons tous les 6 ans sur liste syndicale et portons nos principes et revendications. Notre régime est viable : plus d'actifs que de retraités. Notre caisse est déjà ponctionnée au nom de la compensation. Nous demandons le maintien de nos régimes de retraites. La CNRACL gère aussi les fonds de prévention pour améliorer nos conditions de travail et prévenir maladie et accident professionnel. Le Fond d'action sociale (FAS) est un de celui qui protège et aide le mieux nos retraités en difficultés. L'invalidité suite à accident de service est prise en compte par notre caisse. Perdre la CNRACL serait perdre tous ces avantages et cette philosophie.

Montreuil, le 22 octobre 2019.

**ASSEMBLEE GENERALE DU PERSONNEL
HEURES D'INFORMATION SYNDICALE
Jeudi 5 décembre 2019 Salle Louis Meret
de 9 h à 12 heures (temps de trajet exclu)**

**Remplissez vos formulaires de participation, garder un exemplaire pour le syndicat.
Aucun chef de service ne peut faire un "abus de pouvoir" par un refus, seule Madame Le Maire est habilitée à refuser un droit individuel qui doit absolument être motivé en droit.**

FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES



j'adhère!

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Courriel :@
Collectivité employeur :



À remettre à un militant CGT ou envoyer à :
Fédération CGT des Services publics | Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

